



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante et unième session
12-18 mai 2005
Bangkok

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT SUR LES TEXTES ISSUS DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE
MINISTÉRIELLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT
EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

RÉSUMÉ

La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Séoul du 24 au 29 mars 2005, a été organisée par la CESAP avec le concours généreux du Gouvernement de la République de Corée et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque asiatique de développement. Les ministres de l'environnement et du développement des pays d'Asie et du Pacifique ont soutenu l'approche préconisant une croissance économique écologiquement durable ou «croissance verte», afin d'assurer et de promouvoir des synergies entre les trois piliers du développement durable que sont la croissance économique, le développement social et l'équité, et la protection de l'environnement. La Conférence a par ailleurs adopté une Déclaration ministérielle, le Plan régional d'application (2006-2010) ainsi que l'Initiative de Séoul, confirmant ainsi la volonté des gouvernements des pays de la région de l'Asie et du Pacifique d'œuvrer pour le développement durable, l'amélioration des moyens de subsistance, et l'adoption d'un nouveau mode de gouvernance.

Les textes ainsi adoptés orienteront le programme de la CESAP concernant l'environnement et le développement durable, ainsi que la mise en œuvre de l'Initiative de Séoul.

Le présent document décrit le contexte dans lequel s'inscrivent les textes issus de la Conférence et en fait la synthèse.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. CONTEXTE.....	1
II. TEXTES ISSUS DE LA CONFÉRENCE	2
A. Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)	3
B. Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010).....	4
C. Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte).....	7
III. QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LA COMMISSION.....	7

I. CONTEXTE

1. La cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Séoul, du 24 au 29 mars 2005. Elle a été organisée par la CESAP avec le concours généreux du Gouvernement de la République de Corée et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BAsD). Son thème principal était le suivant: «Parvenir à une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) en Asie et dans le Pacifique».
2. En prévision de la Conférence et de façon à assurer la tenue de consultations interactives avec les gouvernements des pays de l'Asie et du Pacifique sur le thème principal de la Conférence et les questions dont celle-ci devait être saisie, le secrétariat a tenu cinq réunions préparatoires, dont quatre à l'échelon des sous-régions: Asie du Nord-Est, Asie du Sud-Est, Asie du Sud, Asie du Nord et Asie centrale et Pacifique, et une réunion préparatoire régionale.
3. La Conférence, divisée en deux parties – la Réunion préparatoire de hauts responsables (24-26 mars 2005) et la Réunion des ministres (28-29 mars 2005) – a réuni plus de 320 participants, dont 29 ministres et vice-ministres de 52 pays membres et membres associés de la CESAP.
4. Une table ronde spéciale consacrée au thème principal de la Conférence: «Parvenir à une croissance économique écologiquement durable (croissance verte) en Asie et dans le Pacifique», a eu lieu au cours de la Réunion ministérielle avec la participation de diverses personnalités.
5. Des séances spéciales d'information sur le tsunami survenu récemment dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est ont eu lieu au début de la Réunion de hauts responsables et de la Réunion ministérielle. Elles ont permis d'obtenir divers points de vue sur le lien à établir entre les initiatives en matière de prévention des catastrophes et de planification préalable aux catastrophes, d'une part, et le développement et à la croissance économique durables, d'autre part. Un appel a par ailleurs été lancé à cette occasion en faveur d'efforts coordonnés pour la prise en compte de la gestion des risques de catastrophe dans l'élaboration des politiques et stratégies relatives au développement et à la croissance économique durables.
6. Afin de créer une plateforme propice au dialogue multipartite, plusieurs manifestations ont été organisées parallèlement à la Conférence: le Forum de la société civile, le Colloque de personnalités scientifiques, le Colloque de personnalités spécialistes de l'économie environnementale, le Forum du secteur privé, la séance d'information sur la coopération régionale en Asie du Nord-Est pour la prévention des tempêtes de poussière et de sable et l'atténuation de leurs effets, le Forum multipartite – APFED, le Forum japonais de l'eau et la Conférence Asie-Pacifique des femmes sur l'environnement. Les représentants de ces manifestations parallèles ont informé la Réunion ministérielle des résultats de leurs travaux.

7. Examinant l'état de l'environnement dans la région, la Conférence a noté que la croissance économique rapide avait exercé une pression considérable sur la durabilité environnementale de la région. Elle a convenu qu'il fallait protéger l'environnement naturel si l'on voulait que la lutte contre la pauvreté soit efficace à long terme et qu'elle contribue à l'amélioration de la qualité de vie. Des approches préconisant une croissance économique écologiquement durable ou croissance verte s'imposaient donc. Seules de telles approches, qui assuraient l'équilibre entre les trois piliers du développement durable, pourraient permettre à la région de satisfaire aux priorités et aux engagements relatifs à la réduction de la pauvreté et à la durabilité environnementale, tels qu'énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. La croissance verte était réalisable dans un contexte où la performance environnementale de la lutte contre la pollution était associée à la durabilité environnementale en vue d'améliorer l'efficacité écologique de la manière dont les sociétés produisaient et consommaient et poursuivaient la croissance économique. Poursuivre la croissance économique tout en veillant à la durabilité environnementale nécessitait également une transformation radicale de la nature des interactions entre environnement et économie. Il fallait créer une synergie doublement gagnante entre l'environnement et l'économie si l'on voulait assurer l'équilibre entre la croissance économique et la durabilité environnementale.

9. Dans l'optique d'une croissance verte, la Conférence a appelé à l'intégration des politiques environnementales et économiques et a recommandé que la protection de l'environnement soit considérée comme une source de débouchés commerciaux. Elle a par ailleurs noté l'importance d'un renforcement des interactions existant entre la protection de l'environnement et les traditions culturelles, en particulier dans le cadre de la promotion de modes de consommation durables.

10. La Conférence a estimé que, dans l'intérêt des générations présentes et futures, il était nécessaire d'abandonner le principe de «la croissance d'abord, le nettoyage plus tard» au profit d'une approche favorable à la croissance verte, afin de faire connaître le concept de croissance économique écologiquement durable à l'ensemble de la communauté.

11. La Conférence a reconnu l'importance du rôle de nombreuses parties prenantes dans la réalisation de la croissance verte et a souligné qu'il fallait élaborer des politiques à l'appui des mesures volontaires prises par le secteur privé pour améliorer l'efficacité écologique des modes de production et ainsi renforcer la durabilité environnementale.

II. TEXTES ISSUS DE LA CONFÉRENCE

12. Les principaux textes issus de la Conférence ont été les suivants: a) la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005); b) le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010); et c) l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte).

A. Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

13. La Conférence a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui affirmait l'engagement des pays de l'Asie et du Pacifique envers la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹ et les dispositions d'Action 21², les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable³, en particulier le Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁴, qui englobe les initiatives prioritaires de la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique⁵, les objectifs du Millénaire pour le développement (2000), le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁶, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du programme d'action⁷, et le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités⁸.

14. La Déclaration engage les membres et membres associés de la CESAP à s'employer à améliorer la durabilité environnementale tout en luttant contre la pauvreté en réduisant la pression exercée sur l'environnement par une croissance économique non durable, à s'efforcer d'améliorer la performance environnementale et à reconnaître que l'environnement est non pas un obstacle à la croissance économique mais une source de croissance durable.

15. La Déclaration confirme par ailleurs la Déclaration politique de Johannesburg et l'engagement d'œuvrer à l'établissement de partenariats solides avec tous les grands groupes, tout en respectant le rôle important joué indépendamment par chacun d'eux dans la promotion du développement durable.

16. La Déclaration affirme l'importance du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) en tant que cadre d'action utile eu égard aux priorités et objectifs nationaux, ainsi que celle des initiatives régionales et sous-régionales qui y sont répertoriées et qui ont été adoptées pour donner suite aux textes issus du Sommet mondial pour le

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, n° de vente F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, n° de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I.

⁴ Ibid., résolution 2, annexe.

⁵ E/CN.17/2002/PC.2/8.

⁶ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, (Bridgetown, Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, n° de vente F.94.I.18 et rectificatif). Chap. I, résolution 1, annexe II.

⁷ Adoptée à la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires, tenue à Port Louis (Maurice), du 10 au 14 janvier 2005.

⁸ Adopté à la troisième session du Groupe de travail intergouvernemental de haut niveau à composition non limitée sur un Plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, tenue à Bali (Indonésie), le 4 décembre 2004.

développement durable et aux initiatives prioritaires de la Plateforme régionale de Phnom Penh telles qu'énoncées dans le chapitre du Plan de mise en œuvre de Johannesburg intitulé «Autres initiatives régionales».

17. La Déclaration salue en outre l'initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte), qui traite des problèmes émergents mis en évidence dans le Plan régional d'application, en vue de la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable en Asie et dans le Pacifique, et appuie la poursuite de la mise en œuvre de l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre tout en avalisant le plan d'action connexe, tel qu'adopté par les maires et hauts responsables des villes membres à la Troisième réunion du Réseau de l'Initiative de Kitakyushu, tenue dans la ville japonaise éponyme, les 3 et 4 août 2004.

B. Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010)

18. La Conférence a adopté le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010), qui constitue un cadre d'action directif visant à renforcer les efforts accomplis sur la voie de la croissance économique écologiquement durable en tant que composante essentielle du développement durable. Le Plan s'articule autour de quatre grands domaines d'action: a) améliorer la durabilité environnementale; b) améliorer la performance environnementale; c) promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance durable; et d) intégrer la gestion des risques de catastrophe et la préparation préalable aux politiques de développement socioéconomique et à leur planification.

19. Les modalités de mise en œuvre du Plan, telles que la participation des parties prenantes, la coopération régionale, le renforcement des capacités, le transfert de technologie, le financement, ainsi que les organismes de suivi, de supervision et d'examen y sont mis en évidence. Le cadre de mise en œuvre s'inspire de plusieurs initiatives et projets régionaux et sous-régionaux qui ont été approuvés par les réunions sous-régionales et régionales préparatoires à la cinquième Conférence ministérielle. Il y est réaffirmé que les partenariats avec les gouvernements des pays membres et membres associés de la CESAP, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé constituent un mécanisme clé pour le succès de la mise en œuvre du Plan régional d'application et des initiatives connexes. Le Plan énonce les domaines d'action et les activités possibles.

1. Domaines d'action

20. Le Plan contient quatre domaines d'action: a) améliorer la durabilité environnementale; b) améliorer la performance environnementale; c) promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance économique durable et d) intégrer la gestion des risques de catastrophe et la planification préalable aux politiques de développement économique et à leur planification. Chaque domaine d'action du plan identifie les questions à examiner, les objectifs, ainsi que les activités possibles aux niveaux national, sous-régional et régional.

21. Afin d'aider les membres et membres associés de la CESAP dans la mise en œuvre, des activités de suivi seront élaborées dans le contexte du programme de travail général de la CESAP concernant l'environnement et le développement durable.

22. Les quatre domaines d'action prévoient principalement la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités au niveau national en vue d'élaborer des politiques visant à renforcer la durabilité environnementale en encourageant des changements dans les modes de consommation et de production et en assurant l'équilibre entre le développement économique d'une part et la protection et la gestion de l'environnement d'autre part; améliorer la performance environnementale en renforçant les mécanismes d'exécution, en resserrant la coopération interinstitutions et en impliquant davantage les parties prenantes dans la prise de décisions et l'intégration des politiques; promouvoir la protection de l'environnement en tant que source de croissance économique durable par le biais d'un cadre politique de nature à accroître les débouchés commerciaux existants et à les mettre à profit; et intégrer la gestion des risques de catastrophe aux politiques de développement économique et à leur planification en tenant compte du lien intrinsèque existant entre la prévention des catastrophes et le développement durable, et en renforçant la résilience des pays et des communautés face aux catastrophes.

2. Stratégie de mise en œuvre

23. Parallèlement à l'harmonisation des domaines d'action du Plan au niveau national avec les stratégies nationales de développement durable et au fait que la mise en œuvre à l'échelon national incombera au premier chef aux gouvernements concernés, en partenariat avec le secteur privé et la société civile, les mesures prises par les pouvoirs publics seront soutenues et complétées par des activités de niveaux sous-régional, régional et mondial. Ce genre d'appui pourra être obtenu notamment auprès d'organisations régionales et internationales.

24. Le Plan régional d'application promouvra et renforcera les rôles importants des diverses parties prenantes par le biais d'approches participatives mettant à contribution la société civile, les partenariats public-privé et le secteur privé dans la protection de l'environnement et la gestion durable des écosystèmes. Les milieux universitaires et scientifiques devront guider l'élaboration d'approches et de technologies novatrices propices au développement durable. Le rôle des communautés locales devra être encore renforcé, en particulier dans l'optique d'un resserrement des liens entre nature, cultures et moyens de subsistance.

3. Initiatives

25. S'inspirant de l'expérience acquise et des enseignements tirés de précédents plans et programmes d'action régionaux, le Plan régional d'application englobe plusieurs initiatives et projets régionaux et sous-régionaux à l'appui de ses domaines d'action, dont ils constituent les principales modalités de mise en œuvre.

Initiatives régionales et sous-régionales

Initiative		Principaux partenaires connus à ce jour	Sources de financement probables
Initiatives régionales			
Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte)		CESAP	République de Corée
L'environnement comme débouché commercial dans le contexte d'une croissance économique durable de la région Asie-Pacifique		Banque asiatique de développement (BASD), CESAP	BASD
Intégration de la gestion des risques de catastrophe et de la planification préalable aux politiques de développement socioéconomique et à la planification		CESAP comme chef de file	République de Corée
Pauvreté et environnement		Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), BASD	PNUD, BASD
Initiatives sous-régionales			
Asie centrale	Initiative des pays d'Asie centrale pour un programme d'aménagement du territoire visant à combattre la dégradation des sols	BASD comme chef de file et partenaires multiples	Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/BASD/ autres donateurs/ financement national
	Initiative en faveur du développement durable et Plan d'action régional pour l'environnement	Commission inter-États du développement durable de l'Asie centrale (ISCE), Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC)	FEM/PNUE/Union européenne/mécanismes nationaux de financement
Asie du Nord-Est	Prévention et atténuation des tempêtes de poussière et de sable (phase II)	BASD comme chef de file, PNUE, CESAP, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	FEM/BASD/ gouvernements participants
	Atténuation du changement climatique (technologies innovantes et développement du secteur des transports)*	CESAP	Financement à trouver
	Cadre d'un Programme de conservation de la nature en Asie du Nord-Est	Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est (NEASPEC)/CESAP	Financement de base NEASPEC
Asie du Sud-Est	Éducation aux fins du développement durable, centrée sur la consommation et la production durables*	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, CESAP, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Association des consommateurs de la République de Corée	Financement à trouver
Asie du Sud	Dégradation des sols*	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Financement à trouver
Pacifique	Modes de vie communautaires durables dans les pays insulaires du Pacifique (domaines prioritaires: adaptation au changement climatique, écotourisme, gestion des ressources naturelles)*	Programme régional océanien de l'environnement, CESAP	Financement à trouver

* Initiative encore à élaborer.

C. Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte)

26. La Conférence a par ailleurs adopté l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte), qui doit permettre de traiter de certaines grandes questions politiques mises en évidence dans la Déclaration ministérielle et le Plan régional d'application, et d'assurer le succès de leur mise en œuvre.

27. L'Initiative de Séoul offre un cadre de coopération régionale pour la croissance verte et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté et à la durabilité environnementale en Asie et dans le Pacifique, en tenant compte des caractéristiques économiques, sociales, culturelles et géographiques de la région. Elle offre également une structure pour les consultations politiques, le renforcement des capacités et l'établissement d'un réseau pour la promotion de la croissance verte au niveau régional.

28. L'Initiative de Séoul identifie des moyens d'action, y compris l'établissement du Réseau de l'Initiative de Séoul pour la croissance verte, pour promouvoir l'échange d'informations et renforcer l'appui politique accordé aux membres et membres associés de la CESAP.

29. Dans le cadre du suivi de la cinquième Conférence ministérielle, l'Initiative de Séoul devra commencer par instituer son Réseau, lequel élaborera, à sa première réunion, un plan et des activités de mise en œuvre avec le concours des membres et membres associés de la CESAP.

III. QUESTIONS DEVANT ÊTRE EXAMINÉES PAR LA COMMISSION

30. La Commission souhaitera peut-être examiner les textes issus de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement et les activités de suivi proposées. En particulier, elle souhaitera peut-être faire sien l'objectif du secrétariat, à savoir renforcer les capacités en vue d'apporter les modifications politiques et systémiques requises dans les pays de l'Asie et du Pacifique, de façon à améliorer la durabilité environnementale de la production et de la consommation et à fournir une assistance technique pour la mise en œuvre du Plan régional d'application ainsi que des stratégies et actions nationales concernant l'environnement. En outre, elle voudra peut-être donner son aval au projet de Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2006-2010) et aux initiatives sous-régionales et régionales, telles que l'Initiative de Séoul pour une croissance économique écologiquement durable (croissance verte).

- - - - -